

« AATEF »

Société par Actions Simplifiée à Actionnaire Unique
Capital social : 5.000 €uros
Siège social : 13 rue de Diane – 95100 – ARGENTEUIL
R.C.S. PONTOISE : 909.715.567

DECLARATION D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an deux mille vingt-quatre,
Le seize septembre,
à dix heures ;

Le soussigné, Monsieur Atef BEN MANSOUR, Actionnaire Unique de la société dénommée « **AATEF** », Société par Actions Simplifiée à Actionnaire Unique, au capital social de cinq mille euros (€ 5.000), dont le siège social est situé au 13 rue de Diane – 95100 – ARGENTEUIL, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise, sous le numéro 909.715.567 :

1. A établi le présent procès-verbal pour le compte de la société, au titre de son mandat de Président,
2. L'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes :
 - Transfert de siège social,
 - Démission du Président,
 - Nomination d'un nouveau Président,
 - Refonte des statuts,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Madame Nesrine BECHA est présente en sa qualité de future Présidente de la société.

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique, décide de transférer l'adresse de son siège social du 13 rue de Diane – 95100 – ARGENTEUIL au, 12 rue Lemoine Rivière – 95100 – ARGENTEUIL et de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du seize septembre deux mille vingt-quatre, le siège social est désormais fixé à l'adresse suivante :

« 12 rue Lemoine Rivière – 95100 – ARGENTEUIL »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Atef BEN MANSOUR décide de démissionner de ses fonctions de Président, à compter de ce jour, pour des raisons personnelles.

Quitus lui est donné pour sa gestion au cours de son mandat.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique nomme à compter de la date du présent procès-verbal en qualité de nouvelle Présidente, et ce pour une durée indéterminée :

Madame Nesrine BECHA,

Née le vingt-neuf mai mille neuf cent quatre-vingt-cinq à FONTENAY SOUS BOIS (94),
Demeurant au 13 rue de Diane – 95100 – ARGENTEUIL,
Nationalité française,

Madame Nesrine BECHA déclare qu'elle accepte les fonctions de Présidente et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des décisions adoptées sous les résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique modifie les articles correspondant des statuts et décide de la mise à jour des statuts dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, l'Actionnaire Unique a dressé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Monsieur Atef BEN MANSOUR
Président démissionnaire – Actionnaire Unique
Signature

Madame Nesrine BECHA,
« Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente »,
Signature,

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

Atef BEN MANSOUR

✓ Certified by  yousign

Nesrine BECHA

✓ Certified by  yousign